

COÛTS DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Pour l'exercice financier 2013-2014, les coûts additionnels de 2,0 M\$ découlant de la réponse gouvernementale au rapport du Comité de la rémunération des juges ont été provisionnés dans le cadre du suivi budgétaire du ministère de la Justice.

En ce qui concerne les coûts de 3,6 M\$ pour l'exercice financier 2014-2015, ils seront pris en compte dans l'élaboration du budget de dépenses 2014-2015. Rappelons que toute dépense additionnelle doit être considérée à l'intérieur de la croissance des dépenses de programmes du gouvernement fixée à 2 % pour l'exercice 2014-2015.

Pour l'exercice financier 2014-2015, les coûts de la réponse gouvernementale sont supérieurs d'environ 0,7 M\$ à ceux qui avaient été établis pour les propositions présentées par le gouvernement au Comité à l'été 2013 (2,9 M\$).

Par contre, si la motion n'était pas adoptée et que toutes les recommandations du Comité doivent être mises en application, les coûts pour le gouvernement en 2014-2015 seraient de 4,6 M\$, soit environ 1 M\$ de plus que les coûts de la réponse du gouvernement. Les coûts additionnels pour 2013-2014 seraient de 2,8 M\$, soit environ 0,8 M\$ de plus que ce qui est proposé par le gouvernement.

L'estimation des coûts est basée sur les hypothèses d'inflation utilisées par le Comité dans son rapport. Les coûts réels pourraient être différents en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada.